

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/049-1

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de

BESANCON

Canton de Besançon 1

**Nota – le 1^{er} adjoint certifie
que la convocation a été faite
le 09/07/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Séance du 15/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU 1^{er} adjoint qui supplée M. le Maire empêché pour cette session, en session ordinaire.

Présents : 12 jusqu'au point 2 – 13 à partir du point 3
Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, PRALON (à partir du point 3), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 4

Emile BOURGEOIS donne pouvoir à Francis HENRIOT,
Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Sébastien COUDRY,

Absents excusés: 2

Thomas HOUSSIN
Catherine BORRINI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

Monsieur le 1^{er} adjoint informe qu'il convient de délibérer sur le projet de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et primaire.

L'objectif est de réduire les îlots de chaleur pour le bien être des élèves et de leurs professeurs.

Les travaux comprennent :

- Cours école primaire :
 , la dépose de l'enrobé existant de la cour du bas et la réalisation d'un enduit drainant,

. la dépose du revêtement d'une partie de la cour du haut et la réalisation d'un enduit drainant pour l'aménagement d'un espace sécurisé des parents et des élèves à la sortie de l'école.

- Cour école maternelle : la dépose d'une partie de l'enrobé existant, la purge du déblai et l'apport de terre végétale pour la plantation d'arbustes et d'un arbre tige.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 41 751,63€ HT soit 50 101,95€ TTC

Monsieur le 1^{er} adjoint expose également la possibilité de déposer des demandes de subvention auprès du Département du Doubs et du Grand Besançon Métropole et de la DETR afin de financer une partie de cet aménagement.

Il propose alors de solliciter ces structures sur la base du montant prévisionnel des travaux soit 41 751,63€ HT et de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

- ✓ GBM (Plan climat) : 21 877,00 € H.T.
- ✓ DETR : 8 350,00 € H.T.
- ✓ P@C 25 : 3 173,91€ H.T.
- ✓ Autofinancement : 8 350,72 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 41 751,63€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,

- *donne son accord au projet de réimperméabilisation des cours d'école,*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*

Fait et délibéré, le 15 juillet 2025

Le 1^{er} Adjoint,

**Jean-Louis BAULIEU.
Pour le Maire empêché**